



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2024

Ouverture de la séance à 20 H 30

L' an 2024 et le 13 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué , s' est réuni à la mairie en séance publique dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur VOISIN Patrice, Maire.

Etaient présents : M. VOISIN Patrice, Maire, Mmes : AUVRAY Virginie, DE MACEDO Jessica, GRAUX Mélanie, GUICHARD Delphine, LAURENT Sophie, PINET Odile, TALHOUARN Sylvie, MM : BRETON Julien, CHATEIGNER Cyrille, GUISET Eric, JANISSON Denis, MILLET Emmanuel, PADOVAN Clément, PICAULT Alain, ROJO Sébastien

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BENOIST Pauline à M. CHATEIGNER Cyrille

Absent(s) : Mme GRAND CLEMENT Anaïs, M. GUERIN Pierre-Henri

Date de la convocation : 29/02/2024

Date d'affichage : 29/02/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 15/03/2024

et publication ou notification

du : 15/03/2024

I. PREAMBULE

A été nommé(e) secrétaire : Mme PINET Odile

A. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 février 2024 est adopté.

B. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- ***Commission des finances du 27 février 2024.***
Rapporteur : Madame Odile PINET.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES

Personnes présentes : Julien **BRETON**, Cyrille **CHATEIGNIER**, Eric **GUISET**, Mélanie **GRAUX**, Pierre Henri **GUERIN**, Delphine **GUICHARD**, Denis **JANISSON**, Sophie **LAURENT**, Emmanuel **MILLET**, Alain **PICAULT**, Patrice **VOISIN** et Odile **PINET**.

Personnes excusées : Clément **PADOVAN**, Sylvie **TALHOUARN** et Sébastien **ROJO**.

Personnes absentes : Virginie **AUVRAY**, Pauline **BENOIST**, Anaïs **GRANDCLEMENT**, Jessica **DE MACEDO**.

1) Présentation des comptes administratifs et des propositions d'affectation des résultats

Budget principal :

CA – BUDGET PRINCIPAL 2023				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		200 000.00		179 407.88
Opérations de l'exercice	2 137 043.48	2 472 187.05	434 084.32	797 135.98
Résultats de l'exercice		335 143.57		363 051.66
Résultat de clôture		535 143.57		542 459.54

Fonctionnement : excédent de 335 143.57 € + le résultat reporté de 200 000 € = excédent de 535 143.57 €. Proposition de conserver la somme de 200 000 € en fonctionnement et d'affecter la somme de 335 143.57 € en recette d'investissement (1068)

Investissement : excédent de 363 051.66 € + le résultat reporté de 179 407.88 € = excédent de 542 459.54 € Proposition de conserver la somme de 542 459.54 € en recette d'investissement (R001)

Budget annexe de l'eau :

CA 2023 - BUDGET ANNEXE EAU				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		148 779.77		36 844.71
Opérations de l'exercice	182 002.65	230 142.26	14 177.45	14 223.71
Résultats de l'exercice		48 139.61		45.96
Résultat de clôture		196 919.38		36 890.67

Fonctionnement : excédent de 48 139.61 € + le résultat reporté de 148 779.77 € = excédent de clôture de 196 919.38 €.

Proposition d'affecter la somme de **196 919.38 €** en fonctionnement du budget principal au regard du transfert de la compétence eau à la communauté de communes de la Beauce Loirétaine (R002)

Investissement : excédent de 45.96 € + le résultat reporté de 39 844.71 € = excédent de clôture de 36 890.67 €

Proposition d'affecter la somme de 36 890.67 € en investissement du budget principal au regard du transfert de la compétence eau à la communauté de communes de la Beauce Loirétaine (R001)

Budget annexe Maison de Santé :

CA 2023 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		19 148.36		1 092.00
Opérations de l'exercice	41 722.29	55 765.46	15 236.05	15 269.60
Résultats de l'exercice		14 043.17		33.55
Résultat de clôture		33 191.53		1 125.55

Fonctionnement : excédent de 14 043.17 € + le résultat reporté de 19 148.36 € = excédent de clôture de 33 191.53 € Proposition d'affecter la somme de 12 724.45 € en recette d'investissement (1068) pour couvrir l'emprunt.

Investissement : excédent de 33.55 € + résultat reporté de 1 092.00 € = excédent de clôture de 1 125.55 €. Proposition de conserver la somme de 1 125.55 € en recette d'investissement (R001)

Budget annexe Boucherie Charcuterie :

CA 2023 - BUDGET ANNEXE BOUCHERIE CHARCUTERIE				
Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		0.00		946.05
Opérations de l'exercice	15 471.68	22 331.98	19 288.68	5 561.57
Résultats de l'exercice		6 860.30	13 727.11	
Résultat de clôture		6 860.30	12 781.06	

Fonctionnement : excédent de 6 860.30 € = excédent de clôture de 6 860.30 € Proposition d'affecter la somme de 6 860.30 € en recette d'investissement (1068)

Investissement : excédent reporté de 946.05 € - déficit de 13 727.11 € = déficit de clôture de 12 781.06 € Proposition d'affecter la somme de 12 781.06 € en solde d'exécution négatif (D001)

2) Sensibilisation : il est présenté divers tableaux relatifs à l'augmentation des dépenses et de la diminution des recettes entraînant une baisse de la capacité d'autofinancement.

Dépenses de fonctionnement	2021	2022	2023
Combustibles	59 209,00 €	95 795,00 €	66 464,00 €
Energie	86 153,00 €	94 132,00 €	125 542,00 €
Carburants	7 053,00 €	8 975,00 €	9 850,00 €

Recettes de fonctionnement	2 021	2022	2023	2024
Mise à disposition d'agents pour le service de l'eau		23 380,60 €	18 029,51 €	0 € sauf si convention avec la CCBL accompagnement sur 1 an
Mise à disposition d'agents pour le service assainissement		5 516,37 €	17 806,63 €	0,00 €
Mise à disposition d'agents pour la Maison de Santé		11 156,07 €	15 445,74 €	15 000,00 €
Mise à disposition d'agents pour la Médiathèque	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
Maison de santé Perte des loyers				10 536.14 €

3) Taux d'imposition : le maintien des taux de la fiscalité a été peu évoqué. Ce point étant à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, il pourra alors être débattu.

Taxe d'habitation	Taxe Foncière sur les propriétés bâties	Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
Uniquement sur les résidences secondaires et les logements vacants	44.73 %	32.33 %
18.85 %		

4) Subventions 2024 aux associations de Patay :

Association	Proposition Commission	Association	Proposition Commission
Amicale des pompiers	650 €	Familles Rurales (Arbre de Noël)	750 €
Amicale des JSP	700 €	Familles Rurales ALSH	500 €
APEL Jeanne d'Arc	500 €	Foyer Socio Educatif du collège	300 €
Association Sportive du collège	250 €	Harmonie de Patay	1 000 €
BCP Basket	500 €	Parrainage des Anciens	300 €
Bougez Bougez	300 €	PARC Rugby	700 €
CLAP	A revoir	Résidents du Trianon (Association)	200 €
Club Pongiste de Patay	1 700 €	RSP Football	1 500 €
Comité de la St Jean	1 500 €	Souvenir Français	400 €
Ecole primaire J Auriol (coopérative) OCCE	100 €	UCP	500 €
Effet de Cerf	1 000 €		
Total = 13 350 €			

5) Subventions aux associations hors Patay :

Racines Pays Loire Beauce de Tournois	200 €
Conciliateur de justice	100 €
Fondation Sologne Domaine de Ciran	0 €

6) Echarpes conseillers municipaux : M. le Maire souhaite doter les conseillers municipaux d'écharpes. Les 2 couleurs du blason de Patay étant le rouge et le gris, l'échantillon présenté convient à la commission. Aussi, la commande de 20 écharpes auprès de la société Aviso a été validée.

7)

8) Questions diverses :

Don d'organes : lors du conseil communautaire du 21 février dernier, le collectif « Greffes+ » a été présenté. Il s'agit de renforcer la mobilisation du don d'organes afin d'augmenter les greffes. Quelques chiffres :

- 5 795 greffes réalisées par an,
- 28 000 personnes sont en attente de greffes,
- 70 000 français vivent grâce à un organe greffé,
- 1 000 décès par an de personnes ayant besoin d'une greffe.

Le collectif se distingue au moyen du ruban vert et par une pancarte apposée en entrée de village « **Ville ambassadrice du don d'organe** ». Une chartre doit être signée et l'achat de panneaux reste à la charge de la collectivité. Aussi, face à cette sensibilisation, l'ensemble des exécutifs communautaires a décidé de mutualiser les commandes de panneaux afin de bénéficier d'une tarification préférentielle.

Cette initiative solidaire a reçu un avis favorable de la commission.

Conseil Municipal des Jeunes : la prochaine réunion du CMJ se déroulera le mercredi 13 mars 2024 de 15 h à 16 h 30 à la Mairie de Patay. Les jeunes ont reçu une convocation et sont invités à réfléchir sur les équipements extérieurs à la Grosse Pierre ainsi que sur la préparation des décorations de Noël.

Pour votre complète information :

- **Le mercredi 13 mars à 20 h 30**, conseil municipal et vote des budgets,
- **Le mercredi 13 mars à 19 h 30** à la mairie présentation par la maîtrise d'œuvre à destination des Elu(e)s de l'avant-projet des travaux à l'ancienne perception (pour les médecins).

Remerciements aux participants pour leurs présences et leurs interventions.

Odile PINET

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Subvention Conseil Départemental : appel à projets d'intérêt communal 2024 (volet n°3) - Annule et remplace la délibération D_2023_073 du 13 décembre 2023
- Comptes de gestion budget principal et budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie 2023.
- Comptes administratifs budget principal et budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie 2023.
- Affectation des résultats budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé 2023
- Adoption des budgets primitifs 2024 - budgets principal et budgets annexes maison de santé et boucherie-charcuterie.
- Vote des taux d'imposition directs locaux année 2024
- Formation des élus.
- Vote des subventions aux associations patichonnes.
- Vote des subventions aux associations extérieures à Patay.

II. AFFAIRES DELIBERATIVES

Subvention Conseil Départemental : appel à projets d'intérêt communal 2024 (volet n°3) - Annule et remplace la délibération D 2023 073 du 13 décembre 2023 réf : D_2024_012

Monsieur le Maire présente le constat selon lequel, depuis quelques années que la population augmente et que l'accès aux soins devient de plus en plus compliqué par manque de médecins sur notre territoire.

La Région Centre Val de Loire est particulièrement touchée par cette fracture sanitaire et les principales causes sont les suivantes :

- L'augmentation de la population régionale.
- L'évolution de la démographie de la région notamment par une augmentation de la natalité
- Le vieillissement accéléré de la population entre la période de 2018 à 2030 entraînant une augmentation de la dépendance.
- L'augmentation de la prise en charge à domicile, dans le but d'améliorer la vie en maintenant la population à domicile ce qui nécessite la coordination des acteurs de santé.

Des solutions existent pour améliorer la prise en charge de la population :

- La médecine de proximité doit être renforcée pour satisfaire la population.
- Le développement de petites unités structurées permettant de regrouper des généralistes, pharmacien, infirmier, kinésithérapeute... réparties sur le territoire assurant un service médical de proximité.
- Une meilleure répartition des structures sur l'ensemble de territoires en utilisant différentes techniques. La mutation organisationnelle et technologique va profondément modifier l'exercice futur des professionnels de santé dans les territoires.
- Le personnel de santé souhaite un meilleur équilibre entre la vie familiale, et la vie professionnelle. Ils souhaitent travailler en réseau et utiliser de nouvelles technologies (télémédecine, médecine prédictive et personnalisée. Le passage d'un système de santé centré sur la logique curative vers un système associant plus de prévention).

Monsieur le Maire indique que la Ville de PATAY, souhaite lancer un projet de centre de santé dans l'ancien bâtiment de la Trésorerie. Il est situé à l'adresse suivante : 10, Grande Rue, en plein cœur de Ville.

Ce bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage, et la Ville souhaite le réhabiliter pour accueillir au rez-de-chaussée une maison de consultation pour 2 ou 3 médecins et utiliser l'étage pour créer un logement pour les médecins ou les stagiaires médicaux.

Cette réflexion stratégique préalable est partagée entre les élus et professionnels de santé du territoire. Elle répond également aux attentes de la population.

La rénovation du bâtiment constitue une étape importante et permettrait de concrétiser le projet d'une unité médicale avec des médecins généralistes dans la Ville de Patay.

Le bâtiment R+1 est disponible, il est vide d'occupant. Au rez-de-chaussée une belle surface qui permettrait d'accueillir une maison de santé d'au moins 2 médecins. A l'étage juste au-dessus du rez-de-chaussée, un appartement avec une entrée indépendante qui pourrait être disponible pour la location du personnel de santé ou stagiaires.

Il est construit sur la parcelle cadastrale secteur AB N° 473.

Les besoins sont les suivants :

Rez-de-chaussée :

2 ou 3 salles de consultation pour les médecins,

1 salle d'attente,

1 secrétariat d'accueil,

1 sanitaire public PMR,

1 sanitaire pour le personnel médical,

1 espace de détente, avec une tisanderie,

1 salle de réunion,

1 local de stockage,

1 local entretien,

1 local serveur informatique.

L'étage :

Deux logements de fonction pour le personnel médical (médecin, stagiaire...)

Zone de stationnement :

Emplacement des parkings pour les patients, et une place PMR,

Emplacement des parkings pour le personnel de santé,

L'objectif est d'accueillir les patients et les médecins dans une structure confortable et utilisable pour les consultations des médecins.

La rénovation du bâtiment avec des matériaux écologiques seront privilégiés. Les économies d'énergétiques devront être privilégiées, ainsi que les dépenses de maintenance des équipements (Exemple : isolation renforcée, ventilation simple ou double flux, chauffage par PAC, ECS thermodynamique etc...).

Les espaces devront être modulables et s'adapter à l'évolution des besoins des professionnels de santé.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	397 400,00	476 880,00	Etat	
MOE, BE, SPS, CT, Assurance DO	100 000,00	120 000,00	Région	
			Département	397 920,00
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	198 960,00
Total	497 400,00	596 880,00	Total	596 880,00

Une demande de subvention peut être demandée auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du volet n°3 de sa politique en faveur des territoires et pour cette année 2024 au titre de deux nouvelles enveloppes dont l'une est mise en place pour accompagner les investissements en faveur de l'accès aux soins.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

- ⇒ **Adopte** l'avant-projet détaillé ;
- ⇒ **Valide** le plan de financement ci-dessus ;
- ⇒ **Décide** de solliciter auprès du Conseil Départemental du Loiret une subvention d'un montant de 397 920,00 € dans le cadre de l'Appel à projets d'investissements à rayonnement communal (volet n°3) pour l'année 2024.
- ⇒ **Autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne concrétisation de cette décision.

Comptes de gestion budget principal et budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie 2023.

réf : D_2024_013

Le Trésorier municipal de Meung-sur-Loire a communiqué les comptes de gestion 2023 relatifs à ces quatre budgets. Ils constatent toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice y compris celles effectuées au titre de la journée complémentaire.

Le total des opérations effectuées en 2023 dans ces quatre comptes de gestion est conforme à celui des comptes administratifs concernés.

Mme Odile PINET, adjoint au Maire présente les résultats des comptes de gestion du budget principal, et des budgets annexes eau, assainissement et maison de santé repris ci-après :

9- BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	2 137 043,48 €	2 472 187,05 €	434 084,32 €	797 135,98 €
Résultat de l'exercice		335 143,57 €		363 051,66 €

Soit un excédent de fonctionnement de 335 143,57 € et un excédent d'investissement de 363 051,66 €.

10- BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	182 002,65 €	230 142,26 €	14 177,75 €	14 223,71 €
Résultat de l'exercice		48 139,61 €		45,96 €

Soit un excédent de fonctionnement de 48 139,61 € et un excédent d'investissement de 45,96€.

11- BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	41 722,29 €	55 765,46 €	15 236,05 €	15 269,60 €
Résultat de l'exercice		14 043,17 €		33,55 €

Soit un excédent de fonctionnement de 14 043,17 € et un excédent d'investissement de 33,55 €.

12- BUDGET ANNEXE BOUCHERIE-CHARCUTERIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	15 471,68 €	22 331,98 €	19 288,68 €	5 561,57 €
Résultat de l'exercice		6 860,30 €	13 727,11 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 6 860,30 € et un déficit d'investissement de 13 727,11€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Approuve** les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie.

Comptes administratifs budget principal et budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie 2023.

réf : D_2024_014

Mme Odile PINET, adjointe au Maire présente les résultats du budget principal et des budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie sont présentés pour l'année 2023 et repris ci-après, lesquels concordent avec les résultats des comptes de gestion.

13- BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	2 137 043,48 €	2 472 187,05 €	434 084,32 €	797 135,98 €
Résultat de l'exercice		335 143,57 €		363 051,66 €

Soit un excédent de fonctionnement de 335 143,57 € et un excédent d'investissement de 363 051,66 €.

14- BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	182 002,65 €	230 142,26 €	14 177,75 €	14 223,71 €
Résultat de l'exercice		48 139,61 €		45,96 €

Soit un excédent de fonctionnement de 48 139,61 € et un excédent d'investissement de 45,96 €.

15- BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES OU	DEPENSES	RECETTES OU

	OU DEFICIT	EXCEDENT	OU DEFICIT	EXCEDENT
Opérations de l'exercice	41 722,29 €	55 765,46 €	15 236,05 €	15 269,60 €
Résultat de l'exercice		14 043,17 €		33,55 €

Soit un excédent de fonctionnement de 14 043,17 € et un excédent d'investissement de 33,55 €.

16- BUDGET BOUCHERIE-CHARCUTERIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	15 471,68 €	22 331,98 €	19 288,68 €	5 561,57 €
Résultat de l'exercice		6 860,30 €	13 727,11 €	

Soit un excédent de fonctionnement de 6 860,30 € et un déficit d'investissement de 13 727,11 €.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de Madame Odile PINET,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Approuve** les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes eau, maison de santé et boucherie-charcuterie.

Affectation des résultats budget principal et budgets annexes eau, assainissement et maison de santé 2023

réf : D_2024_015

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2023 et les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes, il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats 2023.

17 - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		200 000,00 €		179 407,88 €		379 407,88 €
Opérations de l'exercice	2 137 043,48 €	2 472 187,05 €	434 084,32 €	797 135,98 €	2571 127,80 €	3 269 323,0 3 €
Résultat de l'exercice		335 143,57 €		363 051,66 €		698 195,23 €
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire						
Résultat de clôture		535 143,57 €		542 459,54 €		1077 603,11 €

Besoin de financement (a)

Excédent de financement (b) 542 459,54 €

RAR 2023 (c) 38 312,10 € 143 463,00 €

Besoin de financement (a+c) 38 312,10 €

Excédent des restes à réaliser 143 463,00 €

Besoin total de financement

Excédent total de financement 647 610,44 €

Considérant l'excédent de fonctionnement de 535 143,57 €, il est proposé au conseil municipal **d'affecter la somme 335 143,57 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 200 000,00 € au R002 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

Considérant l'excédent d'investissement de 542 459,54 €, il est proposé au conseil municipal **d'affecter la totalité de la somme de 542 459,54 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

18 - BUDGET ANNEXE EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		148 779,77 €		36 844,71 €		185 624,48 €
Opérations de l'exercice	182 002,65 €	230 142,26 €	14 177,75 €	14 223,71 €	196 180,40 €	244 365,97 €
Résultat de l'exercice		48 139,61 €		45,96 €		48 185,57 €
Résultat de clôture		196 919,38 €		36 890,67 €		233 810,05 €

Besoin de financement (a)			
Excédent de financement (b)	36 890,67 €		
RAR 2023 (c)	0,00 €	0,00 €	
Besoin de financement (a+c)	0,00 €		
Excédent des restes à réaliser	0,00 €		
Besoin total de financement	0,00 €		
Excédent total de financement	36 890,67 €		

Considérant l'excédent de fonctionnement de 196 919,38 € et les projets d'investissement budgétés sur l'exercice 2024, il est proposé au conseil municipal **d'affecter 196 919,38 € de l'excédent de fonctionnement au compte R002 résultat positif reporté du budget principal commune dans le cadre de la prise de compétence « eau » par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.**

Considérant l'excédent d'investissement de 36 890,67 €, il est proposé au conseil municipal **d'affecter la totalité de la somme de 36 890,67 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé du budget principal commune dans le cadre de la prise de compétence « eau » par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.**

19 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		19 148,36 €		1 092,00 €		20 240,36 €
Opérations de l'exercice	41 722,29 €	55 765,46 €	15 236,05 €	15 269,60 €	56 958,34 €	71 035,06 €
Résultat de l'exercice		14 043,17 €		43,55 €		14 076,72 €
Résultat de clôture		33 191,53 €		1 125,55 €		34 317,08 €

Besoin de financement (a)			
Excédent de financement (b)	1 125,55 €		
RAR 2023 (c)	0,00 €	0,00 €	
Besoin de financement (a+c)	0,00 €		
Excédent des restes à réaliser	0,00 €		
Besoin total de financement	0,00 €		
Excédent total de financement	1 125,55 €		

Considérant l'excédent de fonctionnement de 33 191,53 €, il est proposé au conseil municipal **d'affecter la somme 12 724,45 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 20 467,08 € au R002 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

Considérant l'excédent d'investissement de 1 125,55 €, il est proposé au conseil municipal **d'affecter la totalité de la somme de 1 125,55 € au compte R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé.**

20 - BUDGET BOUCHERIE-CHARCUTERIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		0,00 €		946,05 €		946,05 €
Opérations de l'exercice	15 471,68 €	22 331,98 €	19 288,68 €	5 561,57 €	34 760,36 €	27 893,55 €
Résultat de l'exercice		6 860,30 €	13 727,11 €		6 866,81 €	
Résultat de clôture		6 860,30 €	12 781,06 €		5 920,76 €	

Besoin de financement (a)	12 781,06	
Excédent de financement (b)	0,00 €	
RAR 2023 (c)	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement (a+c)	0,00 €	
Excédent des restes à réaliser	0,00 €	
Besoin total de financement	12 781,06 €	
Excédent total de financement	0,00 €	

Considérant l'excédent de fonctionnement de 6 860,30 € et les projets d'investissement budgétés sur l'exercice 2024, il est proposé au conseil municipal **d'affecter la totalité de la somme de 6 860,30 € au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.**

Considérant le déficit d'investissement de 12 781,06 €, il est proposé au conseil municipal **d'affecter la totalité de la somme de 12 781,06 € au compte D001 solde d'exécution négatif reporté ou anticipé.**

Adoption des budgets primitifs 2024 - budgets principal et budgets annexes maison de santé et boucherie-charcuterie.

réf : D_2024_016

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2024 : budget principal et budgets annexes maison de santé et boucherie-charcuterie.

21 - BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 698 615,38 €	1 344 240,78 €
Recettes	2 698 615,38 €	1 344 240,78 €

22 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	76 467,08 €	14 150,00 €
Recettes	76 467,08 €	14 150,00 €

23 - BUDGET ANNEXE BOUCHERIE-CHARCUTERIE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	27 000,00 €	28 781,06 €
Recettes	27 000,00 €	28 781,06 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Adopte** les budgets commune, maison de santé et boucherie-charcuterie pour l'exercice 2024.

Vote des taux d'imposition directs locaux année 2024

réf : **D_2024_017**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir/baisser/augmenter les taux comme suit pour l'année 2024 en rappelant qu'ils sont identiques depuis l'année 2012 :

- Taxe d'habitation : 18,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,73 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,33 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
⇒ **Le conseil sursoit à statuer,**

Formation des élus.

réf : D_2024_018

Monsieur le Maire expose que la loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale. Ce droit est également ouvert aux membres des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des conseils généraux et régionaux.

Il indique qu'une délibération est prise obligatoirement concernant les droits à la formation. Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Par ailleurs, un tableau des actions suivies et financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

La durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20% du montant maximum des indemnités de fonctions susceptibles d'être allouées aux élus.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront notamment :

- Finances et fiscalité ;
- Vie scolaire et politique sociale ;
- Urbanisme et cadre de vie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 formations ont été suivies en 2023 par une élue.

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 20% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Approuve** les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus ;

⇒ **Impute** la dépense correspondante sur les crédits figurants au budget 2024 de la commune chapitre 65 – article 65315.

Vote des subventions aux associations patichonnes.

réf : D_2024_019

Afin d'arbitrer les demandes de subventions des associations, il leur est demandé de fournir différents éléments (questionnaire sur l'activité et le nombre de membres Patichons et non Patichons, le bilan 2023, le prévisionnel 2024 et le montant de trésorerie) pour accompagner leur demande.

La commission finances a analysé santé financière de nos associations qui se financent en majorité grâce à l'organisation de lotos, de concours, de fête... ou par les cotisations de leurs adhérents. Les subventions représentent un apport marginal mais nécessaire.

Les propositions de la commission finances sont annexées à la présente délibération et soumises à l'approbation du conseil municipal.

ASSOCIATIONS PATICHONNES	Montant de la subvention 2023 votée par le Conseil Municipal	Montant de la subvention 2024 votée par le Conseil Municipal
Amicale des Sapeurs-Pompiers	650 €	650 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Sect JSP	700 €	700 €
Amicale des JSP Demande exceptionnelle	500 €	0 €
ALL Beauces Rugby	0 €	0 €
APEL Jeanne d'Arc	500 €	500 €
Association sportive du collège	250 €	250 €
Association des Parents d'Elèves APEEPP	250 €	250 €
BCP Basket	500 €	500 €
Bougez Bougez	300 €	300 €
CLAP	0 €	2 000 €
Club Pongiste de Patay	1 700 €	1 700 €
Comité de Saint Jean	1 300 €	1 500 €
Ecole maternelle (coopérative)	0 €	0 €
Ecole élémentaire (coopérative)	0 €	100 €
Ecole élémentaire USEP	0 €	0 €
Effet de Cerf	1 200 €	1 000 €
Familles Rurales Arbre de Noël (familles)	700 €	750 €
Familles Rurales ALSH	500 €	500 €
Foyer Socio Éducatif du collège	0 €	300 €
Harmonie de Patay	1 000 €	1 000 €
Parrainage des anciens	300 €	300 €
PARC Rugby	500 €	700 €

Pédale patichonne	0 €	0 €
Les Résidents du Trianon	300 €	200 €
RSP Football	1 700 €	1 500 €
RSP Football - Stage	300 €	0 €
Souvenir Français	500 €	400 €
UCCP	500 €	500 €
Total	14 150 €	15 600 €

Les élus membres des Conseils d'Administration des Associations concernées ne prenant pas part au vote, chacun en ce qui le concerne), l'Assemblée procède au vote des subventions de fonctionnement au profit des différentes associations locales, au titre de l'année 2024. Les domaines concernés sont le sport, la culture, l'aide sociale, l'environnement, les associations patriotiques, le scolaire et les associations diverses.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

Ne prennent pas part au vote:

- Madame Sophie LAURENT
- Monsieur Emmanuel MILLET
- Monsieur Eric GUISET
- Madame Jessica DE MACEDO
- Monsieur Alain PICAULT
- Monsieur Julien BRETON

⇒ **Décide** d'attribuer une subvention aux associations indiquées dans les tableaux en annexe, et indique que la somme globale est imputée au compte 65748 du Budget Primitif 2024.

Vote des subventions aux associations extérieures à Patay.

réf : D_2024_020

Afin d'arbitrer les demandes de subventions des associations extérieures à Patay, il leur est demandé de fournir différents éléments (questionnaire sur l'activité et le nombre de membres Patichons et non Patichons, le bilan 2023, le prévisionnel 2024 et le montant de trésorerie) pour accompagner leur demande.

La commission finances a analysé santé financière de nos associations qui se financent en majorité grâce à l'organisation de lotos, de concours, de fête... ou par les cotisations de leurs adhérents. Les subventions représentent un apport marginal mais nécessaire.

Les propositions de la commission finances sont annexées à la présente délibération et soumises à l'approbation du conseil municipal.

Subventions 2024 extérieures :

Associations extérieures	Montant de la subvention 2023 votée par le Conseil Municipal	Montant de la subvention 2024 votée par le Conseil Municipal
Association des conciliateurs de justice	100 €	100 €
Racines Pays Loire Beauce de Tournois	0 €	200 €
Fondation Sologne Domaine du Ciran	0 €	0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APRES** avoir entendu l'exposé de son rapporteur,
- **APRES** en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Décide** d'attribuer une subvention aux associations indiquées dans les tableaux en annexe, et d'indiquer que la somme globale est imputée au compte 65748 du Budget Primitif 2024.

III. QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses :

Monsieur le Maire :

- Monsieur et Mme SIMON ont arrêté leur activité. Dans un mois l'activité de la boulangerie fera l'objet d'une reprise.
- Fait un point sur les chantiers en cours notamment la mise en place de l'éclairage et de la main courante du stade Jean-Louis GUIGNARD.

Madame Odile PINET :

- Une réunion du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a eu lieu mercredi animée par Madame Odile PINET à laquelle était également présent Monsieur Alain PICAULT et Sylvie TALHOUARN. Le CMJ a présenté des idées sur les décorations de Noël et une visite sur le terrain notamment à la Grosse Pierre a été faite pour juger de l'espace disponible et des aménagements de loisirs possibles.
- A vu qu'une haie envahie par le lierre doit être taillée.

Monsieur Eric GUISET :

- Etait présent avec Madame Virginie AUVRAY à une réunion du SIRTOMRA sur les appels à projet lancés avec CITÉO.
- A participé avec Madame Odile PINET à une réunion du Conseil Départemental du Loiret sur la programmation « En scène ». La commune peut prétendre à des subventions pour deux spectacles

à hauteur de 60% du montant de la prestation. Les dossiers sont à déposer avant le 31 mai. Les évènements pour le 14 juillet, le repas des anciens, arbre de Noël ne sont pas subventionnables ;

- Les offices religieux 8 mai et fêtes de Jeanne d'Arc du 16 juin 2024 auront lieu à 11h00. L'invité d'honneur pour les fêtes de Jeanne d'arc sera Michel AUBOUIN, ancien Préfet.
- Interroge Monsieur la Maire pour savoir à quelle date auront lieu les essais pour la mise en place de sens uniques. Monsieur le Maire doit se rapprocher des services du Département.

Madame Delphine GUICHARD :

- Fait un compte-rendu du conseil d'école élémentaire. Précise les effectifs de l'école élémentaire. La demande de dérogation pour la semaine de 4 jours sera renouvelée, le conseil d'école s'étant prononcé en ce sens.
- Les enseignantes souhaitent une rencontre avec la gendarmerie pour la sécurisation de l'école.
- Un programme de lutte contre le harcèlement est mis en place par l'Etat.
- Les dates de collecte de la banque alimentaire sont fixées au 23 et 24 novembre et le Téléthon aura lieu les 29 et 30 novembre.
- Propose de payer des calculatrices pour les CM2 après avoir interrogé les communes du regroupement pédagogique et avoir reçu leur accord sur une base d'environ 39 CM2.

Madame Virginie AUVRAY :

- Il faudrait signaler les aménagements à la sortie du Lièvre d'Or.

Monsieur Emmanuel MILLET :

- Demande quand l'éclairage de la rue de Gare et du chemin de la Guide seront réparés. Monsieur le Maire répond que cela doit être réparé cette semaine.

Séance levée à: 22:30

M. Patrice VOISIN	Mme Odile PINET	M. Eric GUISET	Mme Delphine GUICHARD
M. Sébastien ROJO	M. Denis JANISSON	Mme Sophie LAURENT	Mme Sylvie TALHOUARN
M. Emmanuel MILLET	M. Cyrille CHATEIGNER	Mme Virginie AUVRAY	Mme Mélanie GRAUX
M. Julien BRETON	Absente Ayant donné pouvoir à M. Cyrille CHATEIGNER Mme Pauline BENOIST	Mme Jessica DE MACEDO	M. Clément PADOVAN
Absent M. Pierre-Henri GUERIN	Absente Mme Anaïs GRAND-CLEMENT	M. Alain PICAULT	

En mairie, le 27/03/2024

Le Maire



Patrice VOISIN